

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/271 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LE CONTRAT DE LOCATION D'UN BÂTIMENT A CORTE AFIN D'Y ABRITER LE SERVICE D'EXPLOITATION DES ROUTES - REGION CENTRE CORSE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le vingt-huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoite, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier
Mme BARTOLI Marie-France à M. ORSINI Antoine
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles
M. CASTELLI Yannick à M. BASTELICA Etienne
M. CHAUBON Pierre à Mme MARTELLI Benoite
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. MOSCONI François
Mme NATALI Anne-Marie à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. FEDERICI Balthazar
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme FERRI-PISANI Rosy
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. SINDALI Antoine à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** l'avis de France Domaine en date du 30 juin 2011,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer avec Mme Virginie RICHARD, le contrat de location d'un bâtiment sis zone artisanale à Corte, comprenant des bureaux et un hangar, afin d'y abriter le service d'exploitation des routes - région Centre Corse - pour un montant annuel hors charges de 78 200 € (soit 6 516,67 €/mois).

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le contrat de location d'un bâtiment comprenant des bureaux et un hangar à Corte

Par convention en date du 12 juillet 2007 relative aux modalités de transfert des services ou parties de services déconcentrés du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, pour l'exercice des compétences en matière de routes nationales transférées, l'Etat a mis gratuitement à la disposition de la Collectivité Territoriale de Corse, entre autre, le 1^{er} étage d'un bâtiment, soit 118 m², situé Route de Saint Pancrace à Corte.

En contrepartie, il était prévu que la Collectivité Territoriale de Corse participe aux frais de fonctionnement à hauteur de 47 %.

L'Etat souhaiterait récupérer ces locaux qui, dans le même temps, sont devenus inadaptés aux besoins de fonctionnement du service d'exploitation des routes - région centre corse - de la Collectivité Territoriale de Corse.

Dans ce contexte, il a été décidé de prendre à bail le local proposé par Madame Virginie RICHARD.

Les caractéristiques du bail ci-annexé, sont résumées ainsi :

- + Bailleur : Mme Virginie RICHARD
- + Adresse du local : Zone artisanale - 20250 CORTE
- + Superficie : 817 m² environ, implantés sur un terrain d'une contenance de 2 495 m²
- + Composition : au rez-de-chaussée, 2 bureaux et 1 hangar de 630,64 m², à l'étage 3 pièces
- + Loyer annuel : 78 200 € (soit 6 516,67 €/mois) correspondant à l'estimation de la valeur locative établie par France Domaine
- + Durée : 6 ans renouvelables par tacite reconduction, avec possibilité pour le locataire de résilier le bail à tout moment en respectant un délai de préavis de 6 mois
- + Date de prise d'effet : 1^{er} novembre 2011

Ce local permettra dans un premier temps d'installer correctement les agents en charge de l'exploitation des routes du centre corse et, dans un second temps de créer un atelier mécanique pour l'entretien des véhicules appartenant à la CTC.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer ce contrat de location.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.